



# PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 17 février 2023

### Pré-alerte jaune cyclonique Freddy : « Je m'informe et j'anticipe »

Le cyclone tropical intense baptisé Freddy évolue à environ 2 000 kilomètres à l'Est-Nord-Est de La Réunion. À ce stade, les rafales maximales estimées sur mer atteignent les 285 km/h et le cyclone se déplace sur une trajectoire Est-Ouest.

Le système devrait passer au plus près de La Réunion dans la nuit de lundi 20 à mardi 21 février à une distance dont l'estimation est à ce jour de 50 à 350 km. La situation devrait brusquement se dégrader dans l'après-midi de lundi (vents forts en rafales, précipitations, forte houle).

Freddy présente donc une **menace potentielle** pour l'île dans un délai de 72h.

En conséquence, le préfet de La Réunion a décidé de déclencher le niveau « pré-alerte jaune cyclonique » du dispositif spécifique Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) Cyclones ce jour, à compter de 19h.

À ce stade, il est recommandé de :

- **Rester vigilant et se tenir informé** de l'évolution du phénomène en restant à l'écoute des bulletins de Météo-France, des médias et des communiqués de la préfecture.
- **Ne pas écouter les rumeurs** et ne pas contribuer à leur propagation.
- **Noter les numéros de téléphones** utiles : SAMU (15), pompiers (18), police ou gendarmerie (17), répondeur de Météo-France (08.92.68.08.08 pour les prévisions météorologiques et 08.97.65.01.01 pour le point cyclone).
- **Vérifier l'adresse et le numéro de téléphone du centre d'hébergement** le plus proche de son domicile.
- **Vérifier et constituer ses réserves** de nourriture, d'eau potable et de médicaments pour les jours à venir. En prévision d'éventuelles coupures d'eau, se doter de jerricans et récipients propres, constitués de matériaux à contact alimentaire et n'ayant pas contenu de produits toxiques ou dangereux.
- **S'assurer de disposer d'une lampe et d'une radio à piles, et de piles** de rechange en nombre suffisant.
- **Ne pas s'exposer** : ne pas entreprendre de longues randonnées en montagne, ni de sorties en mer de plus de 24 heures, ne pas s'approcher du rivage en cas de forte houle, ne pas emprunter les ravines et les lits de rivière, ne tenter en aucun cas de franchir un radier submergé (à La Réunion, l'imprudence et le non-respect de cette

dernière règle sont responsables de l'essentiel des pertes humaines liées aux dépressions et cyclones de ces 20 dernières années).

- **Vérifier son habitation** (le fonctionnement des portes, fenêtres, et volets...).
- **Faire le plein de carburant de son véhicule.**
- **Les malades sensibles** (insuffisants rénaux ou respiratoires) sont invités à se rapprocher des organismes de santé ou associations qui les suivent habituellement.

Au total, on compte 5 alertes différentes lors de l'arrivée d'un cyclone :



Ce calendrier peut s'arrêter à tout moment si le danger s'atténue ou se poursuivre voire s'accélérer si la menace se renforce.